



AAPE Palaiseau-UNAPE
Représentants des parents d'élèves du collège César Franck
13 rue César Franck, 91120 Palaiseau
Mail : aape.cesarfranck@gmail.com
<https://cesar-franck.aape-palaiseau.org>

Rectorat de l'académie de Versailles
Monsieur Etienne Champion

3 Boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

Palaiseau, le 1 décembre 2024

Objet : Professeur de musique non nommé au collège César Franck de Palaiseau (91).

Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles,

Nous vous avons adressé un courrier en date du 8 novembre 2024 sur le sujet sus-cité en objet et qui est malheureusement resté sans réponse. Nous vous avons exposé les compétences primordiales développées dans les cours de musique dans notre collège¹. Et faute de retour, nous n'avons à date aucune visibilité sur la nomination d'un professeur de musique au sein de notre collège après 14 semaines écoulées, soit 126 heures de cours de musique définitivement perdues. Pourtant la circulaire² de 2017 clarifie l'exigence en matière de continuité et de qualité du service public de l'éducation. Elle implique que les efforts conduits en matière de gestion du remplacement s'accompagnent d'une amélioration de l'information des parents d'élèves.

Lors de l'audience au rectorat de l'UNAPE Île-de-France du 18.11.2024, ce sujet a été évoqué par le président de l'UNAPE Essonne. Malgré vos efforts importants déployés (consultant RH en renfort de la Direction des Ressources Humaines, partenariat renforcé avec France Travail, etc.) pour répondre à la crise d'attractivité dans notre académie, force est de constater qu'ils demeurent insuffisants puisqu'il nous a été indiqué **qu'aucune nomination n'interviendra avant janvier 2025, faute de candidature**. Et depuis plusieurs années, le vivier de candidats se vide inexorablement dans toutes les disciplines mathématiques, lettres classiques et modernes, musique, anglais, allemand, ... comme dans les disciplines technologiques et professionnelles. Alors qu'en 2001 le nombre de candidats présents aux épreuves du CAPES atteignait 44 265, ils n'étaient plus que 11 269 en 2023, soit une diminution de près de 75 %.

Nous, parents d'élèves, déplorons l'incapacité de l'Education nationale à assurer la continuité du service public de l'Education, conséquence de la forte détérioration des conditions d'enseignement : des niveaux de rémunération bas, des classes surchargées, un manque de reconnaissance et de soutien, des clichés honteux véhiculés sur le temps de travail ou l'absentéisme, un éloignement géographique important, un nombre insuffisant de CPE et d'AED pour maintenir un climat scolaire propice aux apprentissages, un déficit d'entretien bâtimementaires par les collectivités, etc.

L'absence de solution apportée à nos enfants et aux parents d'élèves suscite un sentiment d'abandon. Est-il utile de rappeler l'obligation qu'à l'Etat d'assurer les enseignements et défendre les droits des

¹ La participation des élèves aux [Chorales de l'Essonne](#) s'inscrit dans le projet d'établissement.

² Annexe 4 de la circulaire n°2017-050 du 15/03/2017

<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo11/MENH1706193C.htm>

élèves et de leurs parents. Priver un élève d'un enseignement pendant une période appréciable est constitutif d'une faute.

Au collège César Franck, ce sont 9 classes et 250 élèves qui sont privés d'enseignement prévu dans les programmes depuis la rentrée 2024. A l'occasion des conseils de classe qui clôturent ce 1^{er} trimestre dégradé, c'est d'abord l'exaspération et l'inquiétude des parents d'élèves impactés qui s'expriment et que nous vous partageons, en partie, ci-dessous pour en prendre la pleine mesure :

- « *Le retard ne peut plus être comblé* »
- « *Comment mon enfant va t'il pouvoir rattraper un trimestre entier ?* »
- « *Combien de temps devons-nous accepter cette situation ?* »
- « *Mon enfant est déscolarisé chaque semaine 1 heure et il est contraint d'aller en permanence ou dans la cour de récréation sans pouvoir travailler la matière, le message envoyé aux élèves est désastreux* »
- « *Ce sont pourtant souvent ces matières qui raccrochent certains élèves avec le collège* »
- « *Nous ne sommes qu'au début de ce genre de réjouissances* »
- « *Le service public n'arrive plus à recruter ?* »
- « *Le cours de musique est programmé la dernière heure de la journée. Les élèves sont autant dire heureux d'avoir quartier libre, ils ne mesurent pas qu'ils ratent un trimestre de musique* ».

C'est une double peine car l'année prochaine et les suivantes, ces élèves seront à nouveau pénalisés car les lacunes accumulées cette année persisteront dans leurs résultats en musique, et plus personne ne prendra le temps d'examiner les causes d'un tel retard et d'expliquer des notes en retrait dans la poursuite de leur scolarité.

Aussi, par la présente, les parents d'élèves et leurs représentants, vous prient de prendre en urgence toutes les mesures supplémentaires pour que l'enseignement obligatoire de musique puisse être assuré pour les 9 classes concernées au sein du collège César Franck.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête et dans l'attente d'une solution positive très prochainement, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles, en l'assurance de notre considération distinguée.

Bien Cordialement,

Salima BOUZERNA, Fabien STEIN, Jean René RIGOT et Fanny YAPOUDJIAN

Les représentants de parents d'élèves du collège César Franck AAPE Palaiseau-UNAape

Copie de ce courrier à :

Mme Pascale Coq – Inspectrice Académique - DASEN - DSDEN de l'Essonne
Mme Juliette Aubry – Principale du collège César Franck

M. Patrick Salaün – Président de l'UNAape
Mme Lydie Benay – Présidente de l'UNAape Île-de-France
M. Nabil Bouzerna – Président de l'UNAape Essonne
Mme Sylvie Samara – Aape de Palaiseau, UNAape